

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Consultation n° PIC26036

Procédure : Appel d'Offres Ouvert

Objet : Location longue durée sous forme de crédit-bail avec option d'acquisition à la valeur résiduelle, installation, mise en service et maintenance préventive et curative sur la durée de location, de distributeurs automatiques de vêtements pliés et de dispositifs de recueil du linge sale sur le site de l'hôpital Lariboisière – service Blocs - pour le compte du Pôle d'Intérêt Commun SCA-SCB-SMS de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, pour une durée de quatre (4) ans à compter de la date de réception de l'installation.

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	1 / 11

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : GLOSSAIRE	3
ARTICLE 2 : OBJET	3
ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT	4
ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
Distributeurs de tenues professionnelles	4
Collecteur de tenues professionnelles sales.....	5
ARTICLE 5 : INFORMATIQUE	5
Environnement technique	5
Gestion des utilisateurs des DAV (porteurs de vêtements)	6
Gestion des articles	6
Gestion des vêtements	6
Fonctionnalités	7
Exploitation des données	7
Exploitation informatique	7
ARTICLE 6 : DOCUMENTATION	7
ARTICLE 7 : FORMATION DU PERSONNEL DU SITE.....	8
ARTICLE 8 : PLANS DES MATERIELS – DOCUMENTATION.....	8
ARTICLE 9 : INSTALLATION	8
9.1 Constatation de l'exécution des prestations	8
9.2 Décisions après vérifications.....	9
9.3 Contraintes et exigences pour l'installation	9
ARTICLE 10 : SECURITE	9
ARTICLE 11 : PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT	10
ARTICLE 12 : AUTRES PRESTATIONS.....	10
ARTICLE 13 : GARANTIE.....	11

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	2 / 11

ARTICLE 1 : GLOSSAIRE

AP-HP	Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
PIC	Pôle d'Intérêt Commun
AOO	Appel d'Offre Ouvert
CE	Communauté européenne
DV	Index de référence pour les exigences du distributeur de vêtements
CS	Index de référence pour les exigences du collecteur de vêtements
MD	Index de référence pour les exigences relatives aux modes de fonctionnement
ET	Index de référence pour les exigences relatives à l'environnement technique
GUD	Index de référence pour les exigences relatives à la gestion des utilisateurs des DAV
GA	Index de référence pour les exigences relatives à la gestion des articles
GV	Index de référence pour les exigences relatives à la gestion des vêtements
FO	Index de référence pour les exigences relatives aux fonctionnalités
ED	Index de référence pour les exigences relatives à l'exploitation des données
EI	Index de référence pour les exigences relatives à l'exploitation informatiques
DO	Index de référence pour les exigences de documentation
PD	Index de référence pour les exigences relatives pour les plans des matériels, la documentation et la sauvegarde
INST	Index de référence pour les exigences relatives aux contraintes d'installation
SEC	Index de référence pour les exigences relatives à la sécurité pour l'ensemble de l'installation
ENV	Index de référence pour les exigences relatives à l'environnement
FOR	Index de référence pour les exigences relatives à la formation
AUT	Index de référence pour les exigences relatives aux autres prestations
SAV	Index de référence pour les exigences relatives aux garanties et service après-vente pour l'ensemble de l'installation

ARTICLE 2 : OBJET

Location longue durée sous forme de crédit-bail avec option d'acquisition à la valeur résiduelle, installation, mise en service et maintenance préventive et curative sur la durée de location, de distributeurs automatiques de vêtements pliés et de dispositifs de recueil du linge sale sur le site de l'hôpital Lariboisière – service Blocs - pour le compte du Pôle d'Intérêt Commun SCA-SCB-SMS de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, pour une durée de quatre (4) ans à compter de la date de réception de l'installation.

La durée de quatre ans court à compter de la date de réception de l'installation.

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	3 / 11

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

Conformément aux dispositions des articles L2113-10 et 11 du Code de la commande publique, le présent marché n'est pas décomposé en lots. En effet, l'allotissement est de nature à rendre techniquement difficile l'exécution des prestations et à en renchérir le coût.

ARTICLE 4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

PRESENTATION GENERALE

Cette consultation lancée par le Service Central des Blanchisseries de l'AP-HP consiste en l'installation de distributeurs automatiques de vêtements de travail pliés, et de collecteurs de linge sale. Ces distributeurs de vêtements devront principalement distribuer des vêtements légers destinés au personnel hospitalier (tuniques, pantalons, blouses).

Sauf dispositions contraires, l'acte d'engagement et le CCTP sont obligatoires dans tous leurs éléments et ne peuvent faire l'objet de modifications.

DISTRIBUTEURS DE TENUES PROFESSIONNELLES

Index de référence	Exigences
DV.1	Fourniture, installation et mise en service de distributeurs de vêtements de travail 500 agents - il est demandé à ce que le projet optimise l'espace disponible pour obtenir le plus de capacité de distribution possible et que l'installation puisse être fonctionnelle au plus tôt ; Les candidats devront indiquer dans leur offre leur meilleur délai.
DV.2	Le personnel aura à disposition les articles suivants : Blouses blanches, tuniques et pantalons taille 0 à 8 pour 500 agents
DV.3	Les utilisateurs devront avoir accès à tous les distributeurs de l'hôpital en cas de panne.
DV.4	La rapidité de la distribution devra permettre d'habiller un grand nombre de porteurs sur une plage horaire limitée. Dans son offre, le candidat indiquera le temps de cycle de la distribution d'une tenue pour un agent et le mode opératoire.
DV.5	L'accès aux vêtements devra être simple, sécurisé et ergonomique. Dans son offre, le candidat présentera à minima un schéma expliquant l'ergonomie au moment de la prise des tenues par les agents.

DV.6	Les solutions proposées devront pouvoir s'adapter à d'éventuelles évolutions de distributions (types de VT, changements ou rajouts de couleurs, panachages), à nombre d'agents constant.																
DV.7	Le chargement en vêtements propres devra être rapide, simple et ergonomique. Dans son offre, le candidat décrira le mode opératoire du chargement des tenues pour chaque modèle de distributeur. Les articles pliés ont les dimensions suivantes <table><tr><th>Articles</th><th>Largeur</th><th>Profondeur</th><th>Hauteur</th></tr><tr><td>Blouses MC T3</td><td>260</td><td>365</td><td>32</td></tr><tr><td>Pantalons T3</td><td>330</td><td>340</td><td>14</td></tr><tr><td>Tuniques T3</td><td>255</td><td>415</td><td>12</td></tr></table>	Articles	Largeur	Profondeur	Hauteur	Blouses MC T3	260	365	32	Pantalons T3	330	340	14	Tuniques T3	255	415	12
Articles	Largeur	Profondeur	Hauteur														
Blouses MC T3	260	365	32														
Pantalons T3	330	340	14														
Tuniques T3	255	415	12														

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	4 / 11

	Blouses MC T2	250	350	26
	Pantalon T2	310	340	15
	Tuniques T2	235	415	13
DV.8	Les distributeurs devront être installés • dans le local identifié « DAV » sur le plan en annexe.			

COLLECTEUR DE TENUES PROFESSIONNELLES SALES

Index de référence	Exigences
CS.1	La capacité des collecteurs devra au moins être égale à une journée de distribution et adaptée à un week end de 2 jours, un système multi-rolls est possible.
CS.2	Le linge devra être évacué automatiquement dans des rolls de type SCB (dimensions : 90 x 70 x 173)
CS.3	Les collecteurs de linge sale devront être installés : • Dans le local identifié DAV sur le plan en annexe
CS.4	Les utilisateurs devront pouvoir déposer leur linge sale dans tous les collecteurs déjà en place et être crédités d'autant de pièces notamment en cas de panne d'un collecteur.

ARTICLE 5 : INFORMATIQUE

ENVIRONNEMENT TECHNIQUE

Index de référence	Exigences
ET.1	La solution doit fournir une application de gestion centralisée des DAV, accessible depuis tous les sites de l'AP-HP. Elle devra privilégier l'accès par interface WEB. Dans le cas contraire, les sources et procédures d'installation devront être communiquées au SCB.
ET.2	La solution devra s'intégrer au système d'information du SCB (domaine Microsoft Windows, SSO, antivirus Paloalto Cortex XDR, configuration réseau, ...) et prendre en compte ses éventuelles évolutions futures.
ET.3	L'application sera hébergée sur une machine virtuelle fonctionnant sous Microsoft Windows Server 2016 Standard, ou une version plus récente. Elle sera physiquement située dans le Data Center de l'APHP.
ET.4	Le matériel informatique (hors serveur central) nécessaire au fonctionnement de la solution sera fourni par le prestataire.
ET.5	En cas de dysfonctionnement de la gestion centralisée (exemples : coupure réseau, indisponibilité de l'application ou de la base de données centrale, ...), les DAV devront continuer à fonctionner, sans pertes de données.

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	5 / 11

GESTION DES UTILISATEURS DES DAV (PORTEURS DE VETEMENTS)

Index de référence	Exigences
GUD.1	L'authentification des utilisateurs doit se faire : - avec la carte professionnelle AP-HP, qui est de type CPx Asip Santé (les caractéristiques sont détaillées dans l'annexe 3) ANS_PUSC_nouvelle_version_carte_CPx_v1.9 et ASIP-PUSC-PSCE_NP_CPx-Sans-Contact_20170331_v3.0.0, annexe 1) - avec l'identifiant Active Directory de l'utilisateur.
GUD.2	L'application doit permettre : - La création des utilisateurs, - La mise à jour des informations des utilisateurs, - La suppression des utilisateurs. Les informations minimales pour la création d'un utilisateur sont : - L'identité de l'utilisateur, - Son service d'affectation, - Sa date d'arrivée, - Sa date de départ, - Sa taille, - Son grade, - Sa fonction, - Son trousseau, suivant le format de données utilisé par le SCB impérativement.
GUD.3	Pour chaque DAV, les données de dispensation et récupération des vêtements devront pouvoir être récupérées et mises à disposition quotidiennement du SCB à l'aide du progiciel RAMSES.

GESTION DES ARTICLES

Index de référence	Exigences
GA.1	L'application doit permettre : - La création des articles, - La mise à jour des informations liées aux articles, - La suppression des articles. Les informations pour la création d'un article sont à minima les codes et libellés de l'article, sa couleur et sa taille.

GESTION DES VETEMENTS

Index de référence	Exigences
GV.1	Identification des vêtements : Les vêtements sont identifiés à l'aide de puces RFID (caractéristiques en annexe 2), Le système doit donc être capable de lire ces puces.
GV.2	Gestion des vêtements par interface : La mise à jour de la base de données des vêtements se fera automatiquement à l'aide des données fournies par l'application RAMSES. La mise à jour devra être quotidienne à minima ; les distributeurs devront pouvoir continuer à fonctionner en cas d'échec.

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	6 / 11

FONCTIONNALITES

Index de référence	Exigences
FO.1	L'application doit permettre d'assurer la gestion du stock de linge des DAV (réassort, suppressions de vêtements...)

EXPLOITATION DES DONNEES

Index de référence	Exigences
ED.1	• L'application doit fournir une traçabilité complète de l'utilisation du distributeur. Il sera possible d'obtenir la traçabilité de chaque vêtement (date de dernière utilisation, date de chargement et de retrait du DAV, date de restitution des vêtements sales) et une traçabilité complète des actions des utilisateurs. • L'application devra fournir des statistiques permettant d'analyser l'utilisation du distributeur. • L'application devra comporter des outils d'exportation des données vers les logiciels de bureautique standard, comme Excel (la mise à disposition de fichier textes étant un minimum). • L'application fournira des états pré formatés. Le contenu de ces états sera défini au moment de la mise en place de la solution, et devront pouvoir évoluer.

EXPLOITATION INFORMATIQUE

Index de référence	Exigences
EI.1	Installation de l'application centralisée sur serveur : Le candidat procèdera à l'installation de l'application sur le serveur en machine virtuelle mis à disposition par l'AP-HP, et fournira la documentation et les sources logicielles nécessaires à l'installation.
EI.2	Installation des postes clients : La documentation et les sources logicielles nécessaires à l'installation des postes clients seront fournies.
EI.3	Habilitations : La solution devra proposer plusieurs profils paramétrables d'accès aux DAV : - Un profil pour l'ensemble des DAV, - Un profil pour un groupe de DAV, - Un profil pour un DAV unique
EI.4	Sauvegarde : Une solution de sauvegarde des données de l'application doit être fournie, ainsi que la documentation associée. La sauvegarde doit pouvoir être planifiée.
EI.5	La solution devra prévoir l'archivage des données (vêtements et porteurs) supprimées et permettre une purge à la demande suivant une procédure, à joindre dans le cadre de la réponse.

ARTICLE 6 : DOCUMENTATION

Index de référence	Exigences
DO	Une documentation utilisateur complète devra être fournie en langue française.

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	7 / 11

ARTICLE 7 : FORMATION DU PERSONNEL DU SITE

Index de référence	Exigences
FOR.1	Le titulaire du marché fournira le guide d'utilisation du matériel en français.
FOR.2	Le titulaire du marché assurera la formation du personnel à l'installation du matériel et assurera une assistance téléphonique ou physique ensuite autant que de besoin.
FOR.3	Le titulaire sera présent le jour de la mise en service du matériel auprès des utilisateurs et devra, si besoin, être présent les jours suivants.
FOR.4	La formation dispensée doit s'appuyer sur un support écrit, fourni à chacun des participants (support reprenant les prescriptions à respecter pour la bonne utilisation du matériel et les consignes de sécurité à respecter). Un bilan sera effectué par le titulaire un mois après la mise en service et le rapport transmis aux responsables de la fonction linge et au bureau des marchés du SCB .

ARTICLE 8 : PLANS DES MATERIELS – DOCUMENTATION

Index de référence	Exigence
PD.1	Le titulaire doit fournir obligatoirement en langue française, avant admission, les documents suivants mis à jour : • Les plans d'installations vues de dessus selon les dimensions du local proposé, • Les plans côtés, • Les prérequis nécessaires au fonctionnement clairement spécifiés.
PD.2	Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute la documentation, rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et un fonctionnement correct du matériel livré et à son entretien courant, en double exemplaire. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix et notamment : • Notices d'utilisation, • Notice technique descriptive avec schémas détaillés du matériel, • Notice d'entretien, • Liste des opérations prévues, leur durée, et leur périodicité dans le cadre de l'entretien préventif, • Liste des opérations à effectuer par un technicien et leurs durées pour établir en urgence, un diagnostic de panne. • Liste des pièces détachées et consommables.

ARTICLE 9 : INSTALLATION

9.1 Constatation de l'exécution des prestations

Elle est effectuée par le responsable du réseau de distribution Service Central des Blanchisseries ou son représentant habilité.

Le délai pendant lequel s'effectuent les vérifications est d'un mois à compter de la date de mise en service. Ces opérations comportent des tests de fiabilité et la vérification des performances.

Les opérations de vérifications sont réputées satisfaisantes dans la mesure où sont remplies les obligations prévues dans le CCTP.

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	8 / 11

A l'issue du délai suscité, un procès-verbal de constatation des opérations de vérification valant admission est établi contradictoirement entre le représentant de l'AP-HP et le titulaire du marché.

Le Service Central des Blanchisseries se réserve le droit de faire appel à un organisme de contrôle afin de vérifier de la conformité réglementaire des équipements livrés.

9.2 Décisions après vérifications

Le procès-verbal de constatation des opérations de vérification concluant à l'admission tient lieu de notification de l'admission. Il est adressé au titulaire et joint à la facture. La décision de l'AP-HP d'admettre, d'ajourner ou de rejeter la fourniture est notifiée au titulaire dans le délai imparti aux vérifications.

Dans tous les cas, la date d'admission est portée sur le bon de commande dans la case prévue à cet effet.

9.3 Contraintes et exigences pour l'installation

Index de référence	Exigences
INST.1	Le titulaire doit fournir à l'appui de son offre un planning précis du déroulement de l'installation du distributeur et du dispositif de collecte de linge sale.
INST.2	Le titulaire du marché doit prévoir l'intégralité des moyens et matériels de manutention et d'installation nécessaire. L'installation respectera les articles R4323-7 à R4323-12 du code du travail. Le titulaire doit respecter scrupuleusement les règles de l'art et les règlements de protections des travailleurs en vigueur. Les camions doivent obligatoirement respecter le protocole de sécurité établi par l'établissement concerné pour l'occasion. Jusqu'à leur réception par le maître d'ouvrage, toutes les manipulations de fournitures sont à la charge et sous l'entière responsabilité du titulaire du marché. La manutention (main d'œuvre, moyens de levage, etc.) nécessaire à l'acheminement du matériel dans les locaux d'installation ainsi que le montage et la mise en place du matériel sont à prévoir par le titulaire. En aucun cas il ne pourra être établi de plus-value pour ces opérations.
INST.3	Les contraintes de l'installation sont les suivantes : • La continuité de service. • Le respect de la méthode RABC, la sécurité, le respect des conditions de travail. En cours d'installation : • Nettoyage des lieux dans lesquels le prestataire travaillera, • Evacuation des gravois et déchets correspondants. • Protection des ouvrages adjacents lors de son intervention. • Protection de ses ouvrages. En fin d'installation : • Nettoyage de finition de ses ouvrages, avant réception.

ARTICLE 10 : SECURITE

Index de référence	Exigences
SEC.1	Le matériel installé doit être conforme à la réglementation notamment à la directive machine 2006/42/CE. Le matériel installé est considéré comme étant un ensemble de machines commandées de manière à être solidaires dans leur fonctionnement au sens du 4 ^{ème} alinéa de l'article 2a) de la directive 2006/42/CE.

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	9 / 11

Index de référence	Exigences
SEC.2	Le prestataire précisera le fonctionnement des dispositifs de sécurité et de maintenance en condition d'utilisation en relation avec son analyse de risque (carters, portes, verrous, clés, asservissements, etc).
SEC.3	Le volume sonore du distributeur et du dispositif de collecte du linge sale ne doit pas dépasser 80 dB. Les dispositifs de réduction du bruit pourront être décrits.

ARTICLE 11 : PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT

Index de référence	Exigences
ENV.1	Le candidat devra indiquer et justifier dans son mémoire technique : - La performance énergétique de l'équipement proposé (en kWh/quantité de linge distribué) relative aux consommations d'électricité dans les conditions de production mentionnées, - Les consommations en air comprimé de l'équipement proposé (en m3/heure) dans les conditions de production mentionnées. Le candidat devra fournir dans son mémoire technique la documentation technique du distributeur et du dispositif de collecte du linge sale avec leurs caractéristiques énergétiques permettant d'attester des consommations et des performances annoncées.
ENV.2	Le titulaire aura à sa charge l'enlèvement et le traitement de tous les déchets liés à l'installation et aux travaux associés, et aura l'obligation de transmettre l'ensemble des informations relatives à la prise en charge et la traçabilité de ces déchets (types de déchets, quantités, mode de traitement, etc.) à la direction QHSE du SCB.

ARTICLE 12 : AUTRES PRESTATIONS

Index de référence	Exigences
AUT.1	Sur demande du Service Central des Blanchisseries, le titulaire est tenu de participer à toute réunion ayant pour objet la fixation et le suivi du calendrier de livraison et de montage du matériel commandé.
AUT.2	Les différentes alimentations ou travaux nécessaires à l'installation seront mis à disposition du titulaire suivant ses préconisations.

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	10 / 11

ARTICLE 13 : GARANTIE

Index de référence	Exigences
SAV.1	La maintenance des équipements pendant la durée de la location (4 ans)
SAV.2	Le remplacement des pièces défectueuses pendant la durée de la location (4 ans)
SAV.3	En cas de défaillance du titulaire, la personne publique peut procéder d'office et aux frais du titulaire aux réparations nécessaires. Toutefois la garantie ne s'applique pas aux détériorations et accidents résultant de la négligence ou d'une utilisation anormale.

Le titulaire ¹

¹ Indiquer les noms et qualité du signataire du marché et apposer le cachet commercial après avoir paraphé toutes les pages du présent document

AP-HP	Consultation PIC26036	PIC
CCTP V1	Dernière mise à jour : 27/05/2026	11 / 11